



Déclaration successorale et déclaration d'impôts

Par FaureFred

Bonjour,
Nous venons de nous dépacés en 2023 et mon ex mari est décédé en avril 2024.
Nous avons des biens en communs en indivision et 3 enfants communs.

Comment se déroule la succession ? Dois je apparaître sur l'acte en fonction des parts respectives.

Comment faire ma déclaration d'impôts de 2024 ? Dois déclarer les revenus immobiliers au prorata ?

Merci d'avance

Par yapasdequoi

Bonjour,
A la date de la résiliation du PACS, vos avoirs communs ont-ils été partagés ou pas ? Sinon le notaire chargé de la succession s'en chargera.
Ce n'est pas votre ex-mari c'est votre ex-partenaire.
Vous n'avez pas de part dans sa succession.

Votre déclaration d'impôts doit comporter vos revenus, y compris votre part des revenus fonciers.

Infos par téléphone :

0809 401 401

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, hors jours fériés.

Service gratuit + prix appel